Accompagnement des personnes à besoins spécifiques

Cour N 1

**Introduction**

 Le mot handicap provient d’un terme anglais : « hand in cap », ce qui signifie littéralement « main dans le chapeau ». Cette expression découle d’un jeu d’échanges d’objets personnels qui se pratiquait en Grande-Bretagne au 16ème siècle. Un arbitre évaluait les objets et s’assurait de l’équivalence des lots afin d’assurer l’égalité des chances des joueurs. Le handicap traduisait la situation négative, défavorable, de celui qui avait tiré un mauvais lot.. Il sera plus tard employé sur les champs de course. Handicaper un concurrent c’est diminuer ses chances de succès en le chargeant au départ d’un poids supplémentaire ou en l’obligeant à parcourir une distance plus longue, le but étant en handicapant les plus forts est d’égaliser les chances de tout les concurrents.

 Publiée par Philip Wood en 1980, la « Classification Internationale des Handicaps et santé mentale » (CIH), inclut trois axes d’identification du handicap dans le domaine de la santé : la déficience, l’incapacité et le désavantage social. Celle-ci permet ainsi de différencier leurs effets respectifs dans la vie de l’individu en identifiant les processus d’invalidité par rapport aux normes environnementales et sociétales [[1]](#footnote-2).

* La déficience se traduit par « une perte, une altération d’une structure ou d’une

fonction psychologique, physiologique ou anatomique » et relève de la santé.

Cela correspond à toute perturbation congénitale ou acquise, permanente ou

temporaire de la structure ou des fonctions du corps et de l’individu. Elle affecte

de façon durable la croissance, le développement et le fonctionnement de la

personne.

* L’incapacité résulte de la déficience et correspond à « une réduction partielle

ou totale de la capacité à accomplir une activité d’une façon ou dans les limites

considérées normales par un être humain » ; elle se traduit donc par une limitation

d’activités ou de gestes utiles à la vie quotidienne et concerne l’interaction

avec l’environnement. L’incapacité peut être permanente ou temporaire.

* Le désavantage social « résulte d’une déficience ou d’une incapacité qui limite ou interdit l’accomplissement d’un rôle normal (en rapport avec l’âge, le sexe, les facteurs sociaux et culturels) » au sein de la société. Il se situe aux niveaux d’une limitation des rôles sociaux, de l’intégration dans la société, des réseaux sociaux, ainsi que du rapport de rentabilité et de compétitivité.
1. Grosbois,N N. (2020). Psychologie du handicap. (2)edit. De Boeck Supérieur s.a. [↑](#footnote-ref-2)